



Mairie de Gouzangrez
5, Grande Rue
95450 GOUZANGREZ
www.gouzangrez.fr

Compte rendu du Conseil Municipal du 16 décembre 2014

Convocation le : 09 décembre 2014

Le seize décembre deux mil quatorze à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Emmanuel DELACOUR, Maire.

Présents : Mmes BOUILLIANT Sandrine, HOUSSIN Odile, FOURNIER Sophie,
MM. CHIARADIA Pierre, EPINETTE Daniel, ENTUTE Bertrand,
HAMEL Vincent, JAOUEN Gilles et MESTRE David

Absente excusée : Florence LEROUX

Mme Sandrine BOUILLIANT est désignée secrétaire de séance.

Délibération relative au transfert de la compétence urbanisme à la Communauté de Commune du Vexin Centre (CCVC)

Le maire indique aux membres du Conseil Municipal qu'ils doivent s'exprimer quant à la gestion du futur Plan Local d'Urbanisme.

En premier lieu, savoir si les membres du Conseil Municipal souhaitent transférer la gestion du droit des sols à la CCVC

Le Conseil municipal à l'unanimité s'oppose au transfert à la CCVC de la compétence urbanisme droit des sols.

Pas le PLUI sur la commune de Gouzangrez

Engagement de la procédure du passage du P.O.S. en P.L.U.

Le maire rappelle que le P.O.S. se termine le 31 décembre 2015 et que la commune a jusqu'au 31 décembre 2014 pour engager l'élaboration d'un P.L.U.

Si rien n'est décidé à cette date, le P.O.S. se transformerait en carte communale et serait alors gérée par le Préfet

Consultation du Modèle de délibération du Conseil Municipal : Elaboration d'un P.L.U.

Le Conseil municipal adopte à l'unanimité le passage du P.O.S. en P.L.U.

Le maire souhaite mutualiser la charge financière du bureau d'étude concernant l'élaboration du PLU avec des communes voisines : Théméricourt, Avernes, Cléry, Frémainville et Gadancourt (.....).

En effet, Gouzangrez obtiendra plus facilement des aides ainsi que des subventions si la commune est groupée avec des villages voisins.

Il est décidé de la mise en commun des moyens, mais chaque commune garde la gestion de son P.L.U.

Modification des statuts de la CCVC

Monsieur le Maire indique qu'il est nécessaire de modifier les statuts de la CCVC afin de leur permettre de pouvoir adhérer au nouveau syndicat départemental relatif au développement de la fibre optique.

Le Vexin doit rattraper son retard relatif au numérique.

Gouzangrez où le débit internet est très faible (inférieur à 1 méga), serait prioritaire dans ce programme ainsi que d'autres communes avoisinantes.

Le coût de l'installation pour le territoire s'élève à 13 millions d'euros dont 1.200.000,00 EUR imputable à la CCVC sur 5 ans.

La fibre optique arriverait dans chaque village dans un point relais. Les différents opérateurs n'auraient plus alors qu'à se brancher du point relais aux habitations.

Le Conseil municipal à l'unanimité adopte les modifications des statuts de la CCVC

Convention urbanisme avec la CCVC

Le maire indique qu'auparavant cette compétence relevait de la DDT et que désormais la CCVC a pour nouvelle délégation de gérer les dossiers en mettant à notre disposition du personnel qualifié pour instruire les documents d'urbanisme.

En 2013, 167 demandes de permis ont été instruites sur le territoire de la CCVC.

A partir du mois de juillet 2015, le personnel chargé d'instruire ces demandes sera transféré au siège de la CCVC au Bord'Haut de Vigny.

Le coût de ce transfert de compétence s'élève à 252 000,00 EUR dont 133 000,00 EUR à la charge de la CCVC. Soit un coût par habitant de 5,72 EUR par an.

Le maire rappelle que le coût de l'instruction d'un permis de construire est de 800,00 EUR et explique aux membres du conseil municipal que des discussions ont eu lieu pour savoir si l'on faisait participer les pétitionnaires ou non.

Finalement ce coût est entièrement à la charge de la CCVC

Le Conseil municipal à l'unanimité accepte que M. le Maire signe la convention urbanisme avec la CCVC

Délégation consenties au Maire par le Conseil Municipal

M. le Maire expose que les dispositions du code général des collectivités territoriales (article L 2122-22) permettent au conseil municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences.

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité, pour la durée du présent mandat, de confier à Monsieur le Maire les délégations suivantes :

- De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- De créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux

- De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 3.000 €
- De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;
- De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite de 1.000 € par sinistre

Délibération : Indemnité du conseil allouée aux Comptables du Trésor

L'indemnité allouée aux Comptables du Trésor est un pourcentage légal sur le montant du budget de la commune.

Cette indemnité s'élève pour Gouzangrez à 218,48 EUR brut annuel, soit 199,00 EUR net pour l'année 2014.

Le Conseil municipal adopte à l'unanimité vote l'attribution de cette indemnité

Point sur le Budget

Il est fait un point sur la situation financière de la commune à ce jour compte tenu du budget prévisionnel qui avait été établi.

Il ressort que les dépenses et les recettes effectuées sont conformes au budget voté.

Il est toutefois demandé pourquoi la ligne 623 relative à la Publicité, fêtes et cérémonies avait été dépassé (1.000,00€ voté 1.327,00€ réalisé).

Il est indiqué que le dépassement est dû au frais d'organisation des jeux inter-village 2014.

Compte rendu des syndicats intercommunaux

SIEVA

Les analyses de l'eau vont figurer au dos des factures

Le syndicat a été attaqué par le journal concernant la qualité de l'eau distribuée

SMIRTOM

Questions diverses

Site internet

L'hébergement par la société GALLIMEDIA s'est terminé le 30/11/2014

Monsieur Pascal Leconte et Monsieur Daniel Epinette ont rencontré en novembre Monsieur Tissier, directeur de l'Union des Maires du Val d'Oise pour discuter de l'élaboration d'un nouveau site internet pour la commune.

L'Union des Maires propose un projet standard dont le coût s'élève à 700 EUR la première année pour 300 EUR les suivantes.

Monsieur Leconte et Monsieur Epinette n'ont pas été séduits par cette proposition.

D'autres solutions sont à l'étude.

Transport à la demande

Le contrat de Monsieur Moustin se termine le 31 mars 2015 ;
Les tarifs vont être augmentés au 1^{er} janvier 2015 car le budget avec les tarifs actuels n'est pas à l'équilibre – augmentations prévues : 5 EUR au lieu de 2 EUR pour les trajets inférieurs à 10 KM et 8 EUR au lieu de 4 EUR pour les trajets de 10 à 20 KM.

Vœux du Maire

Deux dates sont à l'étude avec Monsieur Porte

La séance est levée à 0 h 15.